



Avis concernant ma situation au prud homme svp

Par **Laynaa87**, le **18/07/2014** à **15:57**

Bonjour a tous et a toutes. Aujourd'hui je me tourne vers vous pour avoir votre avis ainsi que certains témoignages. Je stresse énormément. J'ai attaqué mon employeur au prud homme, la date de conciliation est passée, dans 3 mois je passe au jugement pour les prud homme. Il m'a licencié pour faute grave alors que j'étais en accident de travail, je travaille dans l'hôtellerie. Dans la lettre de licenciement il m'a reproché d'avoir encodé des cartes clients à mes heures de service (pour ceux qui n'ont pas compris il me reproche d'avoir soi-disant loué des chambres alors que c'est totalement faux). Lors de la conciliation mon avocat a demandé à ce qu'on lui fournisse le rapport détaillé de la console (avec indiquer l'heure de création de la carte et le jour). Mon employeur a rétorqué qu'il ne l'avait plus. Comme par hasard ... Voilà mon problème maintenant c'est que je n'ai pu fournir qu'un témoignage d'un client ainsi qu'une photo prise sur le net qui montre que celui recherché a embauché une employée 3 jours après mon accident de travail. Je tiens à préciser qu'on était en sûreté effective. Mon employeur va fournir au minimum 2 témoignages d'employée actuellement en poste. Mon avocat m'a fait comprendre que mon dossier était très léger, et que ce serait une attestation contre attestation. J'ai peur que les prud hommes lui donnent raison et qu'il s'en sorte sans impunité. Vous pouvez me dire si il vous plait ce que vous en pensez ?